

**13 décembre 2023**

Monsieur le Directeur

nous étions en première convocation ce jour pour la formation spécialisée ayant pour objet le Règlement intérieur CSAL/FS.

Pour rappel nous siégeons à ces différentes nouvelles instances depuis le 1er janvier 2023 sans règlement intérieur.

Nous rappelons que ces instances ne doivent en aucun cas être des chambres d'enregistrement.

Considérant les missions qui augmentent au sein des services, sans apport d'emplois supplémentaires, ni compensation de rémunération pour les agents( ACF directions spécialisées et ACF contraintes spécifiques); les conditions de travail des agents ne cesse de se dégrader.

Constatant, que les RPS sont au plus haut niveau, Solidaires Finances Publiques a alerté la Direction à plusieurs reprises.

L'absence de prise en considération dont fait preuve la Direction, ne permet plus d'avoir un dialogue social réel et constructif.

Des petits détails qui en disent beaucoup, cette FS est convoquée le jour de l'arbre de Noël du CDAS93.

Certaines directions ont attribué la journée à leurs agents, alors que le SARH, lui, n'a pas jugé opportun d'accorder cette journée aux parents accompagnants leurs enfants en ce jour de festivité.

Pour ces raisons Solidaires Finances Publiques boycotte cette instance



**Comité Social d'Administration**  
**Formation Spécialisée**  
**SARH**  
**22 Décembre 2023**

Déclaration de Boycotte en deuxième convocation

Aujourd'hui, nous devons être à nouveau réunis en deuxième convocation pour valider le règlement intérieur des nouvelles instances CSA-FS, qui s'est fait attendre telle « L'Arlésienne de Daudet ».

Que dire, de ce règlement intérieur, si ce n'est, qu'il est sans surprise, uniformisé, et qu'il s'inscrit dans la droite ligne du dialogue social réduit et fortement institutionnalisé mis en place au sein de l'administration, où La négociation n'existe pas.

L'avis des organisations syndicales est simplement recueilli par l'administration, quels que soient les arguments présentés.

C'est pour cette raison que l'opinion selon laquelle les organisations syndicales ne veulent pas négocier est répandue ; mais factuellement, si la négociation n'existe pas, c'est en raison du refus de négocier de l'État.

L'Observatoire du dialogue social de la Fondation Jean-Jaurès s'est penché, sur la nécessité de rétablir un dialogue social de qualité au sein de la fonction publique.

La majorité des concitoyens ne perçoivent l'existence d'une relation sociale que lorsqu'elle atteint son paroxysme, à savoir la grève ou la manifestation de rue et qu'ils en subissent alors les désagréments...

Les agents de l'État se trouvent dans une situation particulière puisqu'ils participent du service public et qu'ils sont, à ce titre, régis par des statuts spéciaux qui, sur bien des points, s'écartent du droit commun.

Pour autant, il apparaît que les marges de progrès sont réelles tant ce dialogue social est souvent crispé, tendu et fait l'objet d'affrontements récurrents. Il fonctionne trop par à-coups, injonctions, semonces ou provocations. C'est donc plutôt la rugosité que la fluidité qui le caractérise.

La particularité de l'employeur public est qu'il relève d'une légitimité politique incontestable, celle du suffrage universel. Il est donc, à travers le gouvernement et la majorité parlementaire, porteur de projets et de mandats validés par le scrutin.

Toutefois, l'employeur public oublie ou ignore que ses interlocuteurs syndicaux relèvent eux aussi d'une légitimité incontestable, celle des élections dites « professionnelles » qui, tous les quatre ans, fixent la géographie syndicale à travers le vote des plus de cinq millions de fonctionnaires (au sein des 3 versants de

la Fonction Publique). Le socle du dialogue social devrait donc reposer sur le respect de ces deux légitimités démocratiques.

Mais il est observé qu'il n'y a pas de culture partagée du dialogue social dans les services de l'État encore largement marqués par une vision descendante et hiérarchique de la relation employeur/employé.

Il y a aussi, trop souvent encore, une réelle difficulté à concevoir que l'expertise ne se trouve pas seulement sur les bancs de l'administration et qu'elle peut être partagée.

Il est dommage que l'idée de coconstruire en s'appuyant sur des expertises croisées ne soit pas entrée dans une culture commune de la relation sociale en France.

Le dialogue social est un processus qui s'inscrit dans la durée et nécessite de prendre le temps. Très clairement, le dialogue social est contraignant et chronophage. Il ne peut donc pas se limiter à la simple présentation, dans les instances prévues par le législateur, de documents déjà très largement aboutis.

Alors vidées de leur sens, ces instances voient se dérouler alors trop souvent un théâtre d'ombres où se jouent une succession de stériles monologues.

Dans ce contexte extrêmement contraint, particulièrement au niveau local, où les possibilités d'agir sont particulièrement restreintes; seuls, les liens interpersonnels de confiance et de respect peuvent valoriser les échanges et aboutir à des avancées pour le bien des conditions de travail des personnels.

Solidaires Finances Publiques rappelle que la situation du SARH doit être immédiatement mise à niveau en termes d'emploi, en termes de pouvoir d'achat par les ACF directions spécialisées et contraintes spécifiques, par la prime du 93, par la revalorisation de nos salaires et de nos ACF. Nous boycottons cette deuxième convocation en attendant des faits plutôt que des paroles.

Nous vous remettons notre demande intersyndicale de modifications du règlement intérieur.